

L'EPTB, un acteur actuel de la GEMAPI ?

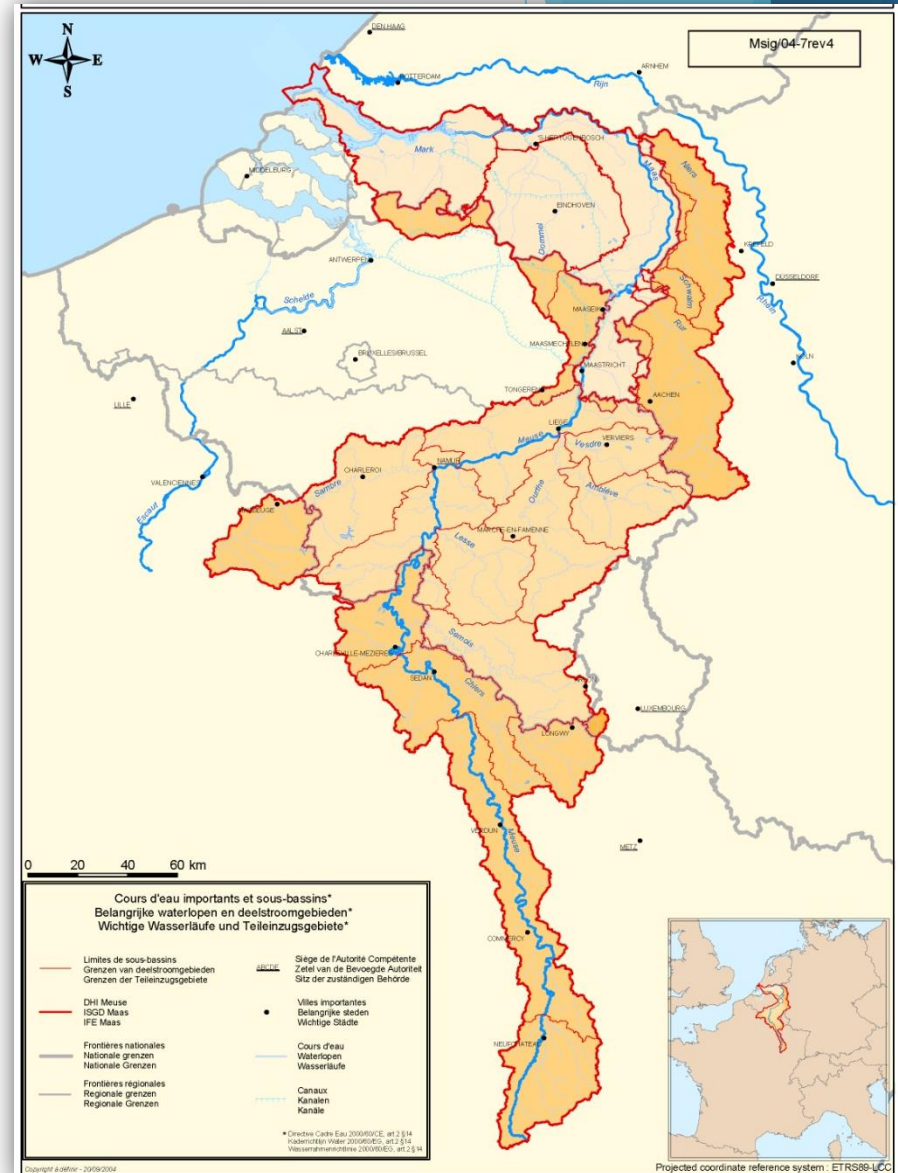
Emilie GERNEZ
EPAMA-EPTB MEUSE

Le bassin versant de la Meuse

La Meuse internationale

- ▶ Surface : **34 364 km²** sur **5 pays** (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg)
- ▶ Linéaire : **905 km**
- ▶ Source : Pouilly-en-Bassigny (France)
- ▶ Embouchure : Mer du Nord (Pays-Bas)
- ▶ Population : **près de 10 M hab.**

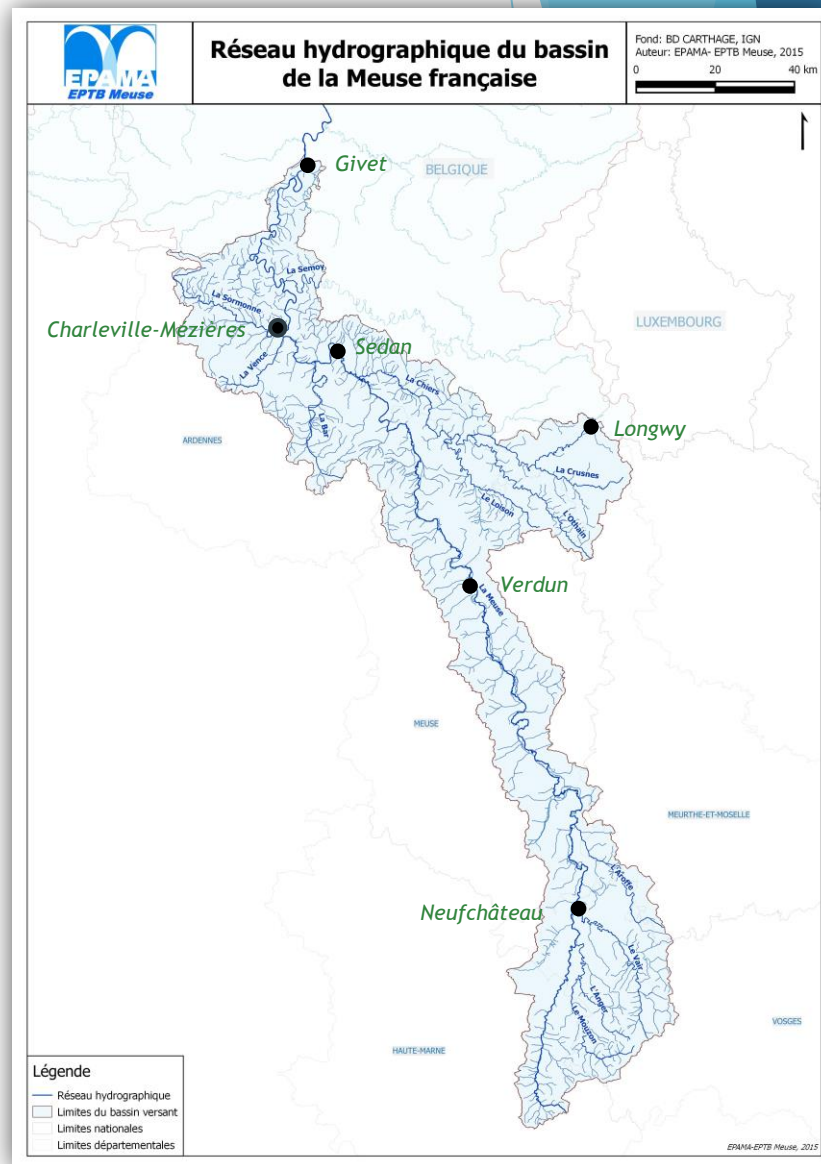
Une commission internationale : la **CIM**



Le bassin versant de la Meuse

Le bassin versant français de la Meuse (hors Sambre)

- ▶ 7 800 km²
- ▶ 490 km (≈ ½ du linéaire total)
- ▶ ≈ 500 000 hab.
- ▶ 850 communes < 48 EPCI FP
< 5 départements < 2 régions
- ▶ 6 villes importantes



Le bassin versant de la Meuse

Les crues de la Meuse



Coussey (2011)



Domrémy (2006)



Saint-Mihiel (2001)



Neufchâteau (1999)



Charleville - Mézières (1995)



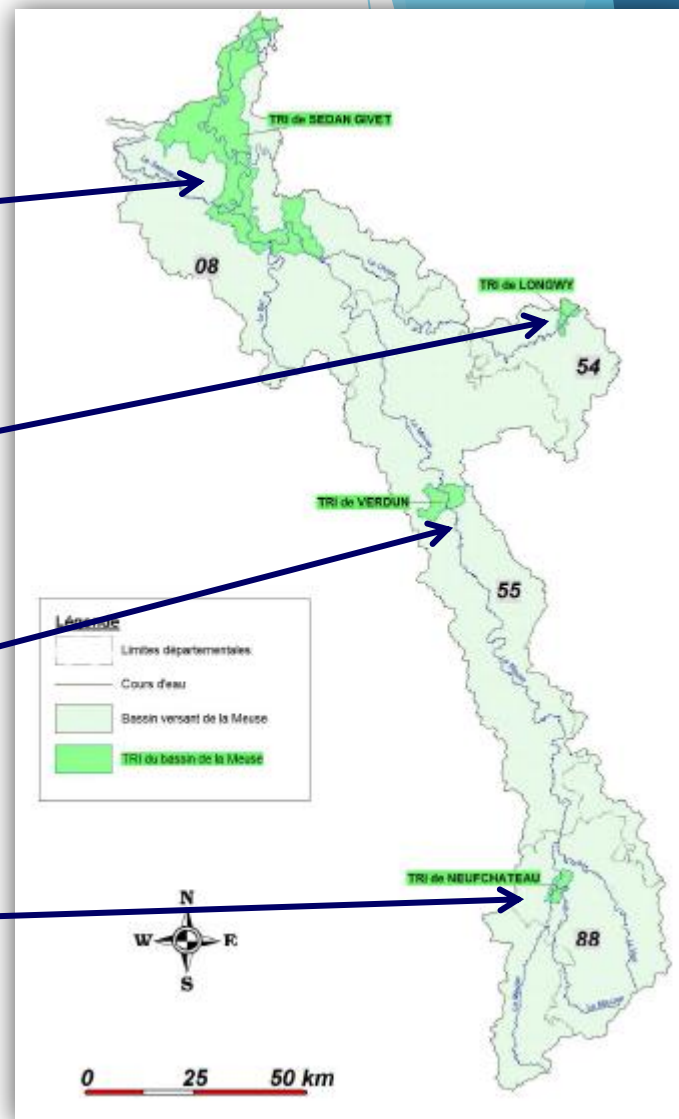
Verdun (1983)

Le bassin versant de la Meuse

Les enjeux sur le bassin

4 Territoires à Risques Importants d'inondations (TRI) :

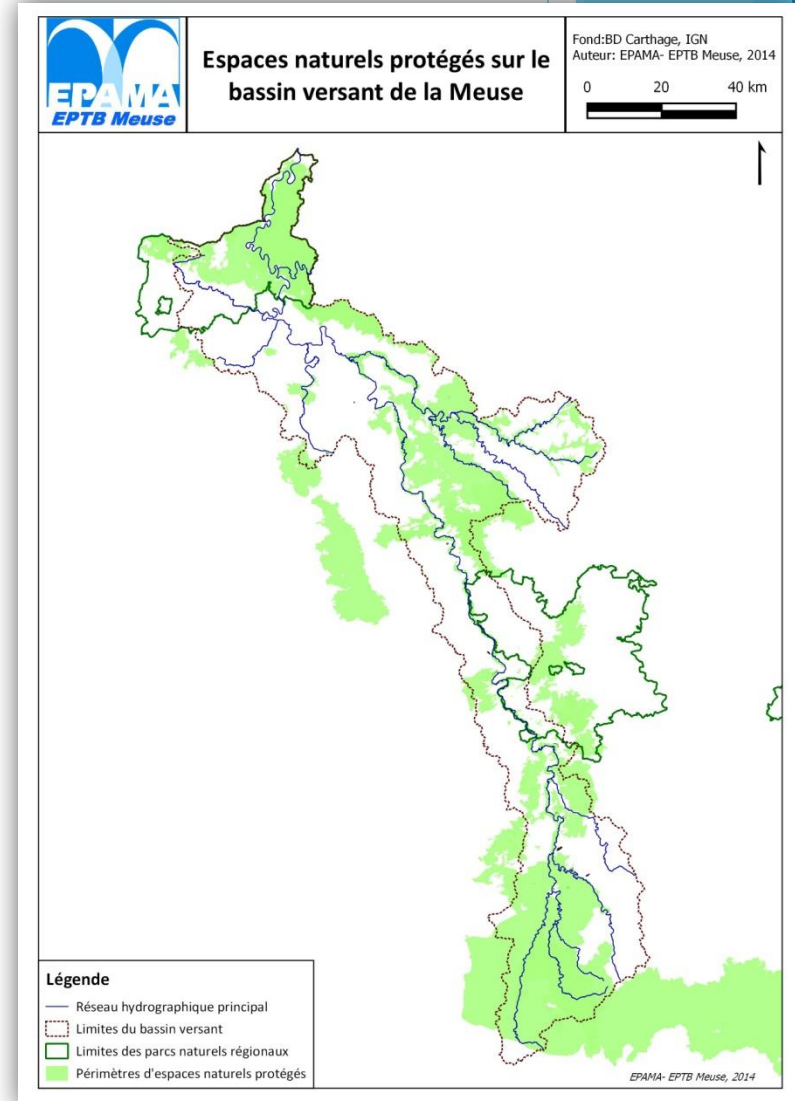
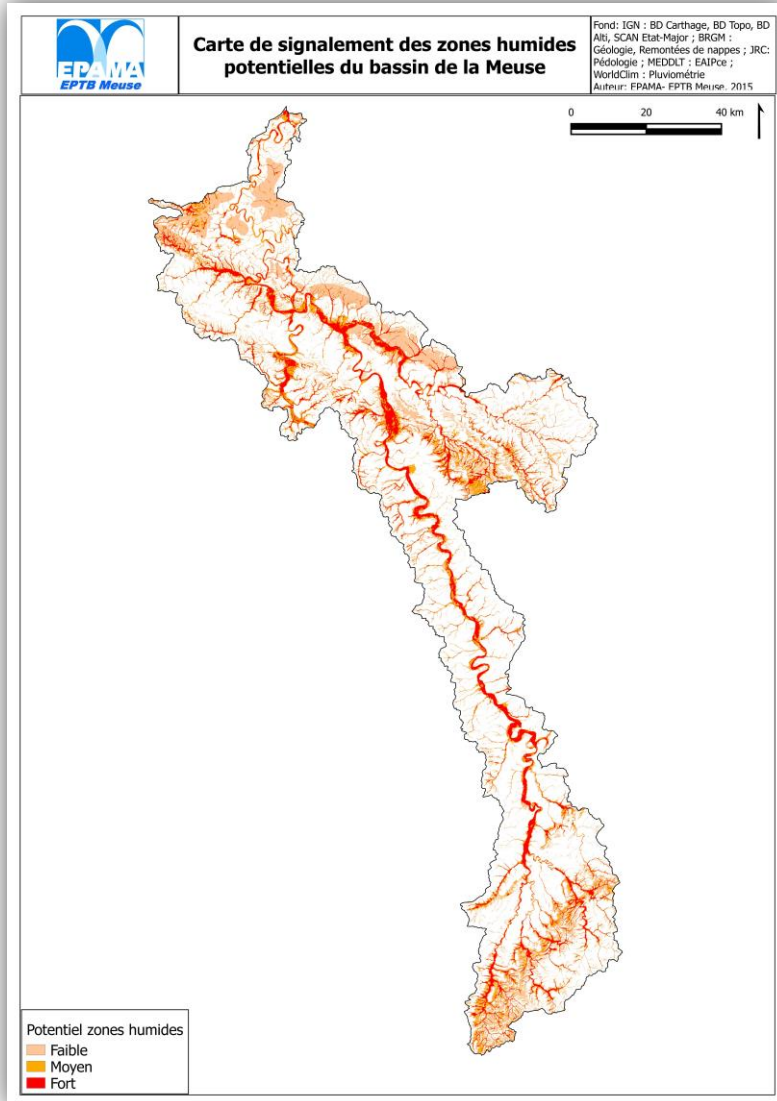
- ▶ **Sedan-Givet (08)** : 45 communes, débordements de la Meuse
- ▶ **Longwy (54)** : 4 communes, débordements de la Chiers
- ▶ **Verdun (55)** : 3 communes, débordements de la Meuse
- ▶ **Neufchâteau (88)** : 1 commune, débordements de la Meuse



→ 1 SLGRI pour le bassin et les 4 TRI = PAPI

Le bassin versant de la Meuse

Les enjeux sur le bassin



Le bassin versant de la Meuse

Les enjeux sur le bassin



La compétence GEMAPI dans le cadre national et européen

DI
PGRI
SLGRI
PAPI

Europe
District
Territoire cohérent
Programme d'action

DCE
SDAGE
PDM
PAOT

Besoins du territoire



Action = GEMAPI

La GEMAPI dans les textes

Article L.211-7 du Code de l'Environnement :

- ▶ 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- ▶ 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- ▶ 3° L'approvisionnement en eau ;
- ▶ 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- ▶ 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- ▶ 6° La lutte contre la pollution ;
- ▶ 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- ▶ 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- ▶ 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- ▶ 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- ▶ 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- ▶ 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

En fonction des EPTB, ils exercent toutes ou partie de ces 12 missions.

La GEMAPI dans la pratique : Eau et risques

- ▶ Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*
- ▶ Surveillance, prévision des crues et des inondations*
- ▶ Alerte et gestion de crise*
- ▶ Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme*
- ▶ Actions de réductions de la vulnérabilités des biens et des personnes*
- ▶ Ralentissement des écoulements par la restauration des champs d'inondations ou des travaux de prévention dont le ralentissement des écoulements*
- ▶ La gestion des ouvrages de protection hydrauliques*
- ▶ Gestion des ruissellement et érosion des sols

(*Axes du cahier des charges PAPI)

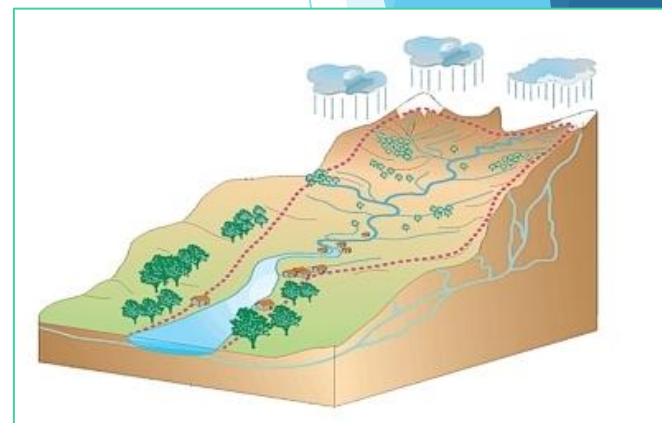
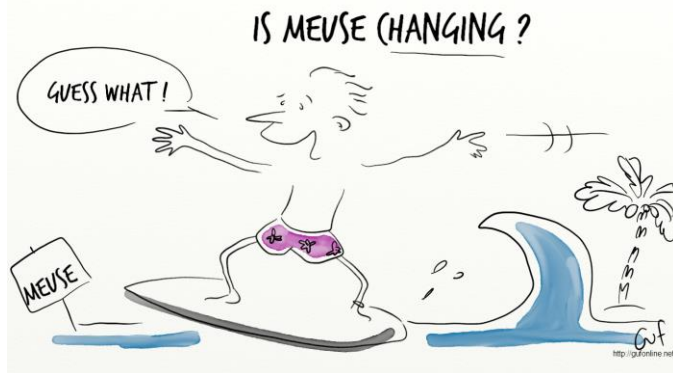
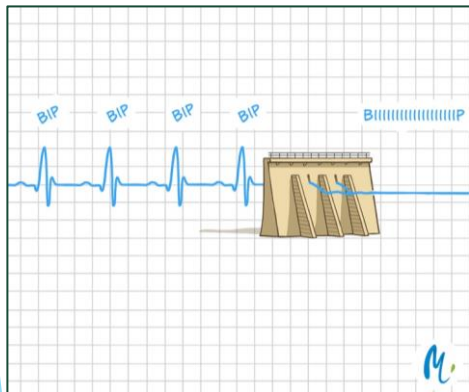
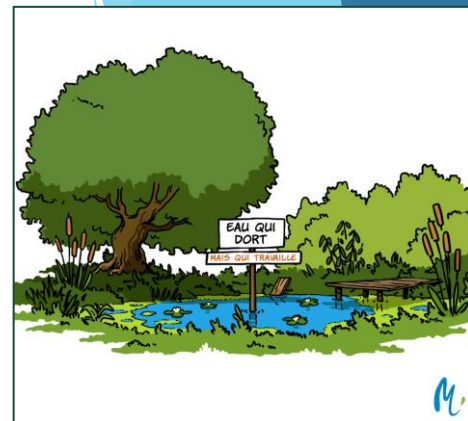
La GEMAPI dans la pratique : Eau, nature et aménagement du territoire

- ▶ Cours d'eau
 - ▶ opérations permettant de protéger et restaurer les fonctionnalités des cours d'eau ainsi que les opérations permettant d'améliorer les potentialités écologiques des canaux
- ▶ Ouvrages (seuils et barrages)
 - ▶ travaux permettant de limiter, voire de supprimer, les impacts des ouvrages sur les milieux naturels)
- ▶ Zones humides
 - ▶ la préservation des zones humides remarquables et ordinaires, la restauration ou la reconstitution de l'ensemble des zones humides
- ▶ Protection des eaux souterraines
- ▶ Gestion des étiages
- ▶ Erosion des sols
- ▶ Occupation des sols

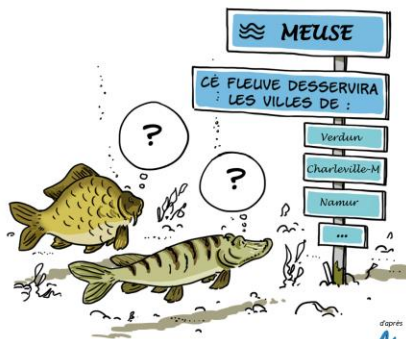
La GEMAPI dans la pratique : la gestion intégrée de l'eau?

DES SOLUTIONS RAPIDES...

ON A TOUT POMPÉ
ET IL N'Y A PLUS DE POLLUTION !



NIVEAU DE GOUVERNANCE...



PROBLÈME DE BIODIVERSITÉ...

JE SUIS UNE ESPÈCE À PROTÉGER !



clef/12.

EPTB Dordogne

M.

clef/12.

EPTB Dordogne

La GEMAPI et le bassin versant

Les défis du bassin versant de la Meuse

- ▶ Améliorer de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- ▶ Entretien et restaurer les cours d'eau
- ▶ Préserver les milieux aquatiques et les zones humides
- ▶ Réduire le risque d'inondation
- ▶ Informer, sensibiliser et communiquer
- ▶ Fédérer les acteurs du bassin versant autour de projets mixtes
- ▶ Organiser et mettre en œuvre les actions
- ▶ Coordonner les actions au niveau international
- ▶ Assurer une bonne gouvernance



La GEMAPI et le bassin versant

Confortement des structurations possibles

- ▶ À l'échelle du bassin versant (EPTB, EPAGE, syndicats mixtes, etc.) pour :
 - ▶ assurer la coordination des actions
 - ▶ avoir une ingénierie dédiée
 - ▶ mutualiser et mettre en place une solidarité amont/aval ; urbain/rural; etc.

La GEMAPI et le bassin versant

Un EPTB ? C'est :

- Art. L213-12-I CE : « Un établissement public territorial de bassin (EPTB) est **un groupement de collectivités territoriales** constitué (...) en vue de faciliter, à **l'échelle d'un bassin** ou d'un groupement de sous-bassins **hydrographiques**, la **prévention des inondations** et la défense contre la mer, **la gestion équilibrée de la ressource en eau**, ainsi que la préservation et **la gestion des zones humides** et de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Il assure la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau. Son action s'inscrit dans **les principes de solidarité territoriale**, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation. »



La Meuse amont



La Meuse médiane



La Chiers aval

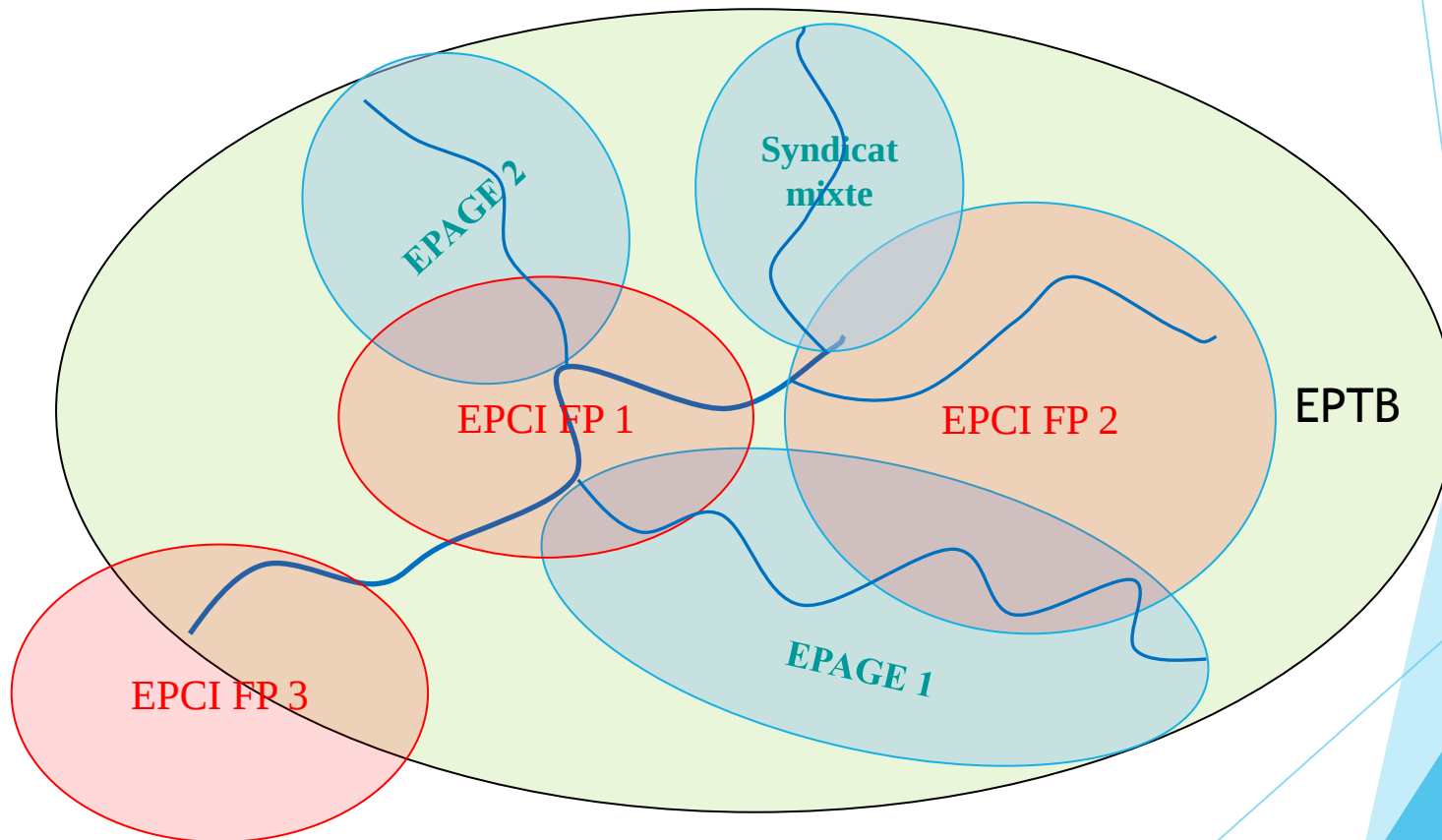


La vallée de la Semoy

La GEMAPI et le bassin versant

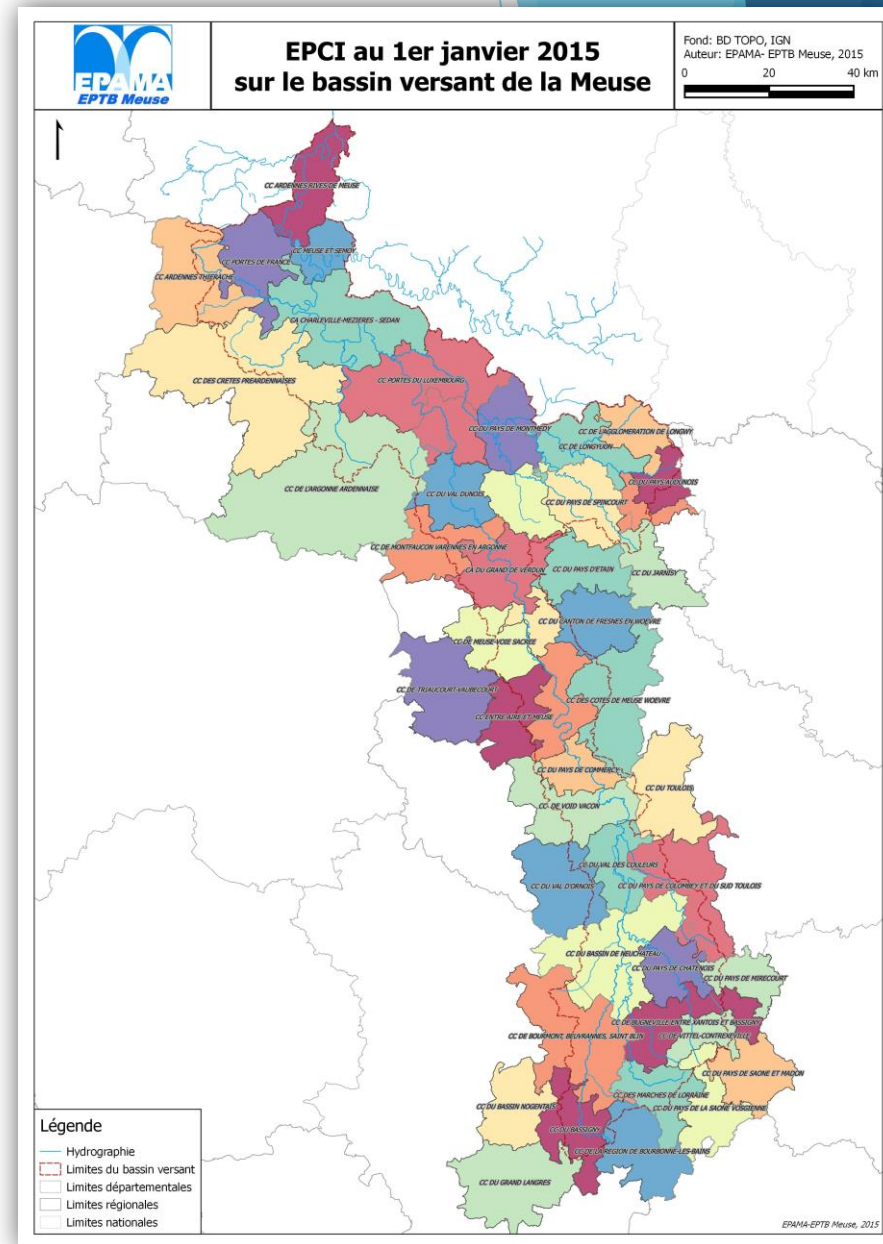
Un objectif majeur

- Mettre en œuvre ou conforter et adapter la **gestion par bassin versant**



La GEMAPI sur la Meuse

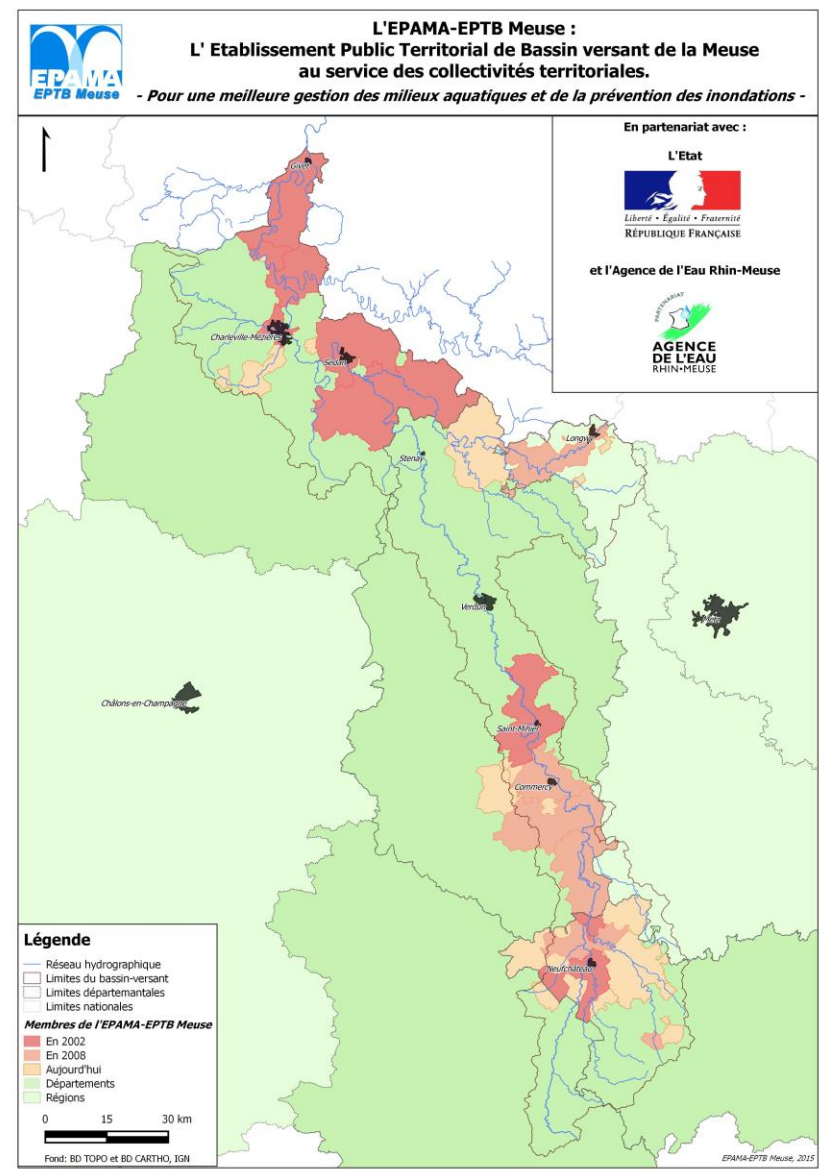
- ▶ 48 EPCI FP sur le bassin versant en 2015
- ▶ Des syndicats de rivière de type « EPAGE »
- ▶ 1 EPTB existant = l'EPAMA-EPTB Meuse



La GEMAPI sur la Meuse

- ▶ Une compétence en partie déjà assumée
 - ▶ Une gouvernance de bassin versant existante et des outils financiers
- à adapter aux nouveaux contextes

Une collectivité engagée dans la démarche ...



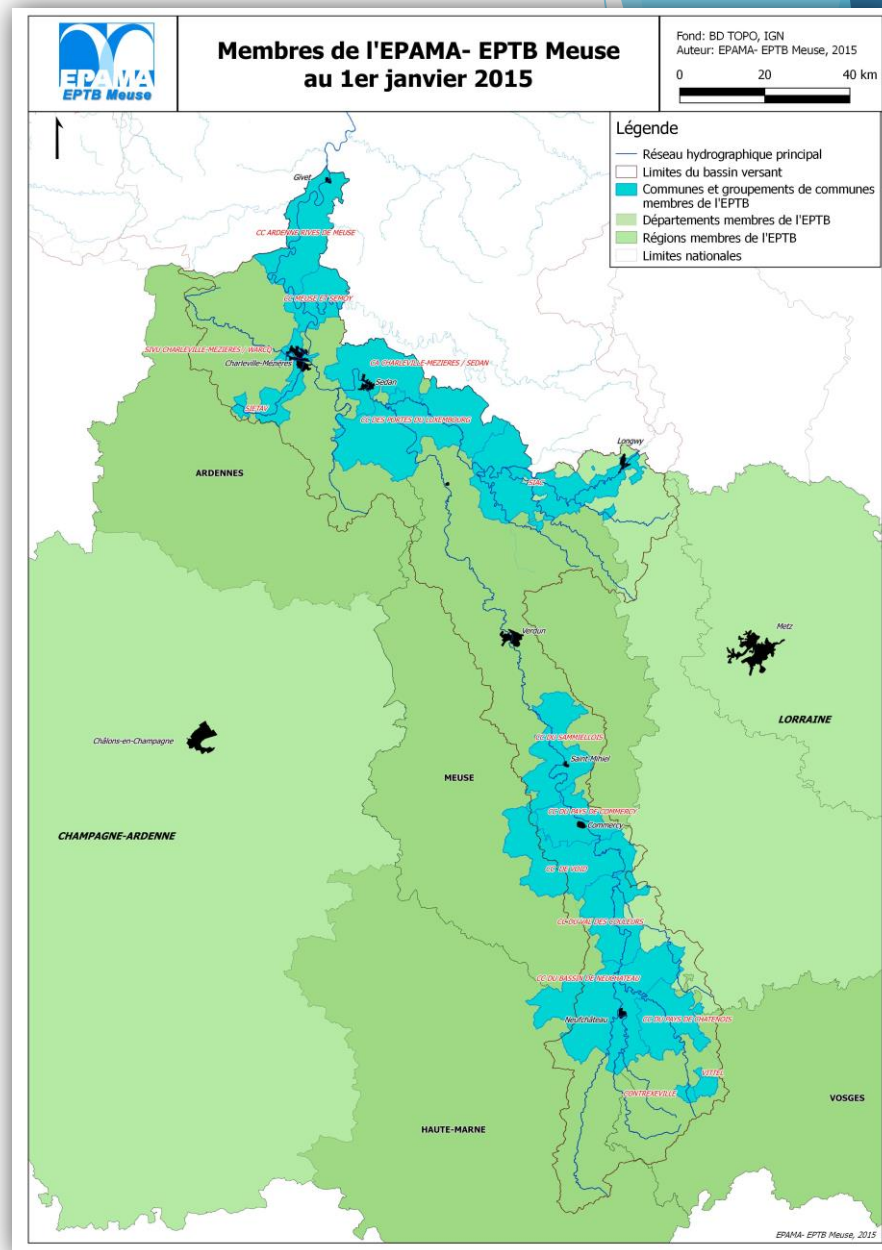
L'EPAMA-EPTB Meuse

Création le 2 juillet 1996

Syndicat mixte de collectivités :

- ▶ 2 régions
 - ▶ 4 départements
 - ▶ 13 structures intercommunales
 - ▶ 2 communes
-
- ▶ 11 agents (3 administratifs et 8 techniques)

Reconnaissance EPTB en 2009



L'EPAMA- EPTB Meuse

Les missions de l'EPTB

Organisme de concertation entre les acteurs du bassin :

- ▶ Acquisition de **connaissances**
- ▶ Réduction du **risque inondation** et amélioration des **milieux aquatiques** par des aménagements
- ▶ Amélioration de la prévision des crues
- ▶ **Prévention des inondations** et sensibilisation sur la **gestion intégrée de l'eau**
- ▶ La **préservation** et la **gestion des zones humides**
- ▶ **Conseil et assistance technique** aux acteurs de la gestion de l'eau
- ▶ Veille et réseau technique
- ▶ Développement durable du **bassin international**



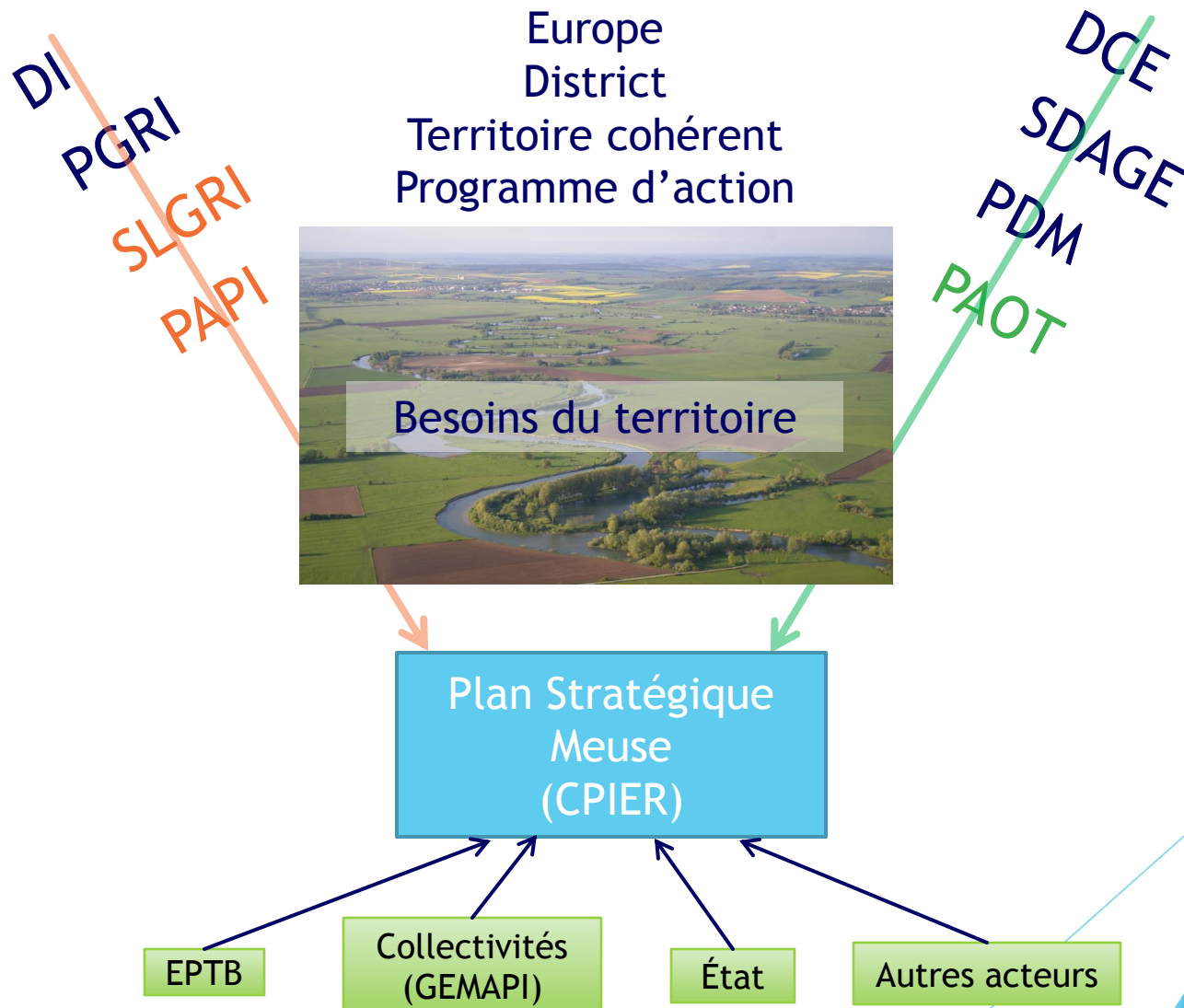
L'EPAMA- EPTB Meuse

L'EPTB en actions dans la continuité

- ▶ Étude globale de la Meuse (1999 - 2001)
- ▶ PAPI 1 Meuse (2003-2006)
- ▶ PIG « Meuse aval » (2005 - 2008)
- ▶ Études Meuse amont et Meuse médiane (2006-2009)
- ▶ Reconnaissance EPTB en 2009
- ▶ CPIER 1 Meuse (2007 - 2014)- révisé en 2012
- ▶ Contrat de Partenariat AERM- EPAMA (2013-2019)

- ▶ *Un Plan Stratégique 2014-2020 pour le bassin*
 - ▶ *PAPI 2 Meuse pour le volet « inondations »*
 - ▶ *CPIER 2 Meuse 2015-2020*

La compétence GEMAPI dans le cadre national et européen



L'EPAMA- EPTB Meuse

Le Plan Stratégique pour le bassin de la Meuse (PSM)

- ▶ Une démarche volontaire
- ▶ Avoir une vision globale et mettre en perspective les actions
- ▶ Fédérer et coordonner les actions
- ▶ Avoir un cadre de gestion et d'actions partagé et cohérent
 - ▶ Sur l'ensemble du bassin versant de la Meuse française
 - ▶ Pour l'ensemble des acteurs du bassin



L'EPAMA- EPTB Meuse

Les acteurs de la démarche et du bassin



► 42 structures (r gionales et interr gionales, d partementales et locales)

Acteur
« GEMAPI »

L'EPAMA- EPTB Meuse

Le Plan Stratégique pour le bassin de la Meuse (PSM)

- ▶ Axe 1 : La gouvernance du bassin versant de la Meuse



- ▶ Axe 2 : Vivre et s'adapter (personnes, biens et environnement) aux inondations et aux étiages dans le bassin versant de la Meuse



→ Volet « inondations »
= PAPI

- ▶ Axe 3: Écologie des hydrosystèmes du bassin versant de la Meuse



L'EPAMA- EPTB Meuse

Une collectivité déjà engagée dans la démarche...

Plan Stratégique du bassin versant de la Meuse – volet PAPI

Orientation 2 : Vivre avec et s'adapter aux inondations et aux étiages

Thème d'intervention D : Améliorer la continuité écologique, gérer les ouvrages et les écoulements et réduire les impacts des inondations et des étiages

Fiche action n° 2D-2 : Gérer et aménager les milieux, les ouvrages et les protections hydrauliques pour réduire l'impact des crues et des étiages.

Aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont (HEBMA)

PAPI- Axe 6 : Ralentissement des écoulements (F6-1)

Orientation 2 : Vivre avec et s'adapter aux inondations et aux étiages

Thème d'intervention D : Améliorer la continuité écologique, gérer les ouvrages et les écoulements et réduire les impacts des inondations et des étiages

Fiche action n° 2D-2 : Gérer et aménager les milieux, les ouvrages et les protections hydrauliques pour réduire l'impact des crues et des étiages.

Projet INTERREG Inondations Houille (P2IH)

PAPI- Axe 6 : Ralentissement des écoulements (F6-10)

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Programme de protection contre les inondations de la Chiers entre Cons-la-Grandville et Charency-Verzin

PAPI- Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques de protection (F7-4)

Orientation 3 : Écologie des hydrosystèmes du bassin versant de la Meuse

Thème d'intervention A : Améliorer et partager les connaissances écologiques sur les hydrosystèmes

Action n° 3A-1 : Améliorer les connaissances par des études globales et locales

Étude globale des zones humides du bassin versant de la Meuse

PAPI Axe 6 : Ralentissement des écoulements (F6-5)

Merci de votre attention

